

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	Gumout® Max Racing remontant d'octane / NOS® Max Racing remontant d'octane	
Autres moyens d'identification		
Synonymes	12012	
Usage recommandé	Additif pour combustible	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	ITW Permatex Canada	
Adresse	c/o ITW Global Brands Canada 2360 Bristol Circle, Suite 101 Oakville, ON L6H 6M5	
Téléphone	(905) 693-8900	
Courriel	literature.canada@permatax.com	
Numéro de téléphone d'urgence	Chem-Téléphone	800-255-3924
Fournisseur	Voir ci-dessus	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
	Cancérogénicité	Catégorie 1B
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1
	Danger par aspiration	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		
Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Liquide et vapeur inflammables. Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

Conseil de prudence**Prévention**

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir loin de la chaleur. - Défense de fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre et liaison équivalente du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidiéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter des gants, de protection des yeux, et de protection du visage

Intervention

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON si vous vous sentez mal.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir au frais.

Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Ce produit n'est pas assujetti à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, ou Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.

Lire l'étiquette du produit pour les renseignements et les précautions qui sont identifiées pour l'utilisation de ce produit, pour l'usage indiqué.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Solvant Stoddart		8052-41-3	57
Kérosène		8008-20-6	29
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbonyle		12108-13-3	5
Des distillats de pétrole.		68476-34-6	1
Xylène		1330-20-7	0.6
Naphtalène		91-20-3	0.3
Éthylbenzène		100-41-4	0.2
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		64742-48-9	0.2

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition *CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).

Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. Nocif par inhalation. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflement des yeux et une vision trouble. Les vapeurs ont un effet assouplissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Les symptômes peuvent être différés.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Poudre chimique. Mousse antialcool. Brouillard. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeur extrêmement inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct.
Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre.
Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant.

Eviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Éviter une exposition prolongée.
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver soigneusement après manipulation.

Garder sous clef.
Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).
Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)	MPT	100 mg/m ³	Fraction inhalable et vapeur.
Ethylbenzene (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm	
Kérosène (CAS 8008-20-6)	MPT	200 mg/m ³	Non aérosol.
Methyl Cyclopentadienyl Manganese Tricarbonyl (CAS 12108-13-3)	MPT	0.2 mg/m ³	
Naphthalene (CAS 91-20-3)	MPT	10 ppm	
Stoddard solvent (CAS 8052-41-3)	MPT	100 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm	
	MPT	100 ppm	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)	MPT	100 mg/m ³	
Ethylbenzene (CAS 100-41-4)	LECT	543 mg/m ³	
	MPT	125 ppm	
		434 mg/m ³	
		100 ppm	
Kérosène (CAS 8008-20-6)	MPT	200 mg/m ³	Vapeur.
Methyl Cyclopentadienyl Manganese Tricarbonyl (CAS 12108-13-3)	MPT	0.2 mg/m ³	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	MPT	1590 mg/m ³	
		400 ppm	
Naphthalene (CAS 91-20-3)	LECT	79 mg/m ³	
		15 ppm	
	MPT	52 mg/m ³	
		10 ppm	
Stoddard solvent (CAS 8052-41-3)	MPT	572 mg/m ³	
		100 ppm	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	651 mg/m3 150 ppm	
	MPT	434 mg/m3 100 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)	MPT	100 mg/m3	Vapeur et aérosol.
Ethylbenzene (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm	
Kérosène (CAS 8008-20-6)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.
Methyl Cyclopentadienyl Manganese Tricarbonyl (CAS 12108-13-3)	MPT	0.2 mg/m3	
Naphthalene (CAS 91-20-3)	LECT	15 ppm	
	MPT	10 ppm	
Stoddard solvent (CAS 8052-41-3)	LECT	580 mg/m3	
	MPT	290 mg/m3	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm	
	MPT	100 ppm	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)	MPT	100 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
Ethylbenzene (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm	
Kérosène (CAS 8008-20-6)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.
Methyl Cyclopentadienyl Manganese Tricarbonyl (CAS 12108-13-3)	MPT	0.2 mg/m3	
Naphthalene (CAS 91-20-3)	MPT	10 ppm	
Stoddard solvent (CAS 8052-41-3)	MPT	100 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm	
	MPT	100 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)	MPT	100 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
Ethylbenzene (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm	
Kérosène (CAS 8008-20-6)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.
Methyl Cyclopentadienyl Manganese Tricarbonyl (CAS 12108-13-3)	MPT	0.2 mg/m3	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	MPT	525 mg/m3	
Naphthalene (CAS 91-20-3)	LECT	15 ppm	
	MPT	10 ppm	
Stoddard solvent (CAS 8052-41-3)	MPT	100 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm	
	MPT	100 ppm	

Composants	Type	Valeur
Ethylbenzene (CAS 100-41-4)	LECT	543 mg/m ³
	MPT	125 ppm 434 mg/m ³ 100 ppm
Methyl Cyclopentadienyl Manganese Tricarbonyl (CAS 12108-13-3)	MPT	0.2 mg/m ³
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	MPT	1590 mg/m ³ 400 ppm
Naphthalene (CAS 91-20-3)	LECT	79 mg/m ³ 15 ppm
	MPT	52 mg/m ³ 10 ppm
Stoddard solvent (CAS 8052-41-3)	MPT	525 mg/m ³ 100 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	651 mg/m ³ 150 ppm
	MPT	434 mg/m ³ 100 ppm

Valeurs biologiques limites**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Ethylbenzene (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique	Créatinine dans l'urine	*
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriques	Créatinine dans l'urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Kérosène (CAS 8008-20-6)	Peut être absorbé par la peau.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbonyle (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)	Peut être absorbé par la peau.
Kérosène (CAS 8008-20-6)	Peut être absorbé par la peau.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbonyle (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)	Peut être absorbé par la peau.
Kérosène (CAS 8008-20-6)	Peut être absorbé par la peau.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbonyle (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.

Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.
Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée	
Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)	Peut être absorbé par la peau.
Kérosène (CAS 8008-20-6)	Peut être absorbé par la peau.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbonyle (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.
Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée	
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbonyle (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.
Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée	
Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)	Peut être absorbé par la peau.
Kérosène (CAS 8008-20-6)	Peut être absorbé par la peau.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbonyle (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.
États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée	
Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)	Peut être absorbé par la peau.
Kérosène (CAS 8008-20-6)	Peut être absorbé par la peau.
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbonyle (CAS 12108-13-3)	Peut être absorbé par la peau.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Peut être absorbé par la peau.
Contrôles d'ingénierie appropriés	S'assurer une ventilation adéquate.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Lunettes de shield ou de produit chimique de visage.
Protection de la peau	
Protection des mains	On recommande des gants en nitrile. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Autre	Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide
Couleur	Ambre
Odeur	Solvant
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 - 305 °C (212 - 581 °F)
Point d'éclair	43.0 °C (109.4 °F) Pensky-Martens coupelle fermée
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Pas disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Plus lourd que l'air
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Classe du point d'éclair	Combustible II
Densité	0.83

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Pas disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Acides. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Nocif par inhalation. Les vapeurs ont un effet assouplissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées.
Peau	Provoque une irritation cutanée.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflement des yeux et une vision trouble. Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Nocif par inhalation. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Effets narcotiques.
-----------------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 1800 mg/kg, ECHA
		> 5 ml/kg, ECHA
		> 5 ml/kg, 24 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 4.8 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 1.7 mg/L, 4 heures, ECHA
		7640 mg/m ₃ , 4 heures, ECHA
		4600 mg/m ₃ , 4 heures, ECHA
		6.2 mg/L, 4 heures, ECHA
		6 mg/L, 4 heures, ECHA
		5.9 mg/L, 4 heures, ECHA
		5.8 mg/L, 4 heures, ECHA
		5.4 mg/L, 4 heures, ECHA
		5.3 mg/L, 4 heures, ECHA
		4.1 mg/L, 4 heures, ECHA
		3.6 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	21.1 ml/kg, ECHA
		9 ml/kg, ECHA
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	17800 mg/kg, HSDB
		15380 mg/kg, CCOHS: Cheminfo
		17.8 ml/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	4000 ppm, 4 heures, CCOHS: Cheminfo
	souris	> 8000 ppm, 20 minutes, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	5460 mg/kg, HSDB
		3500 mg/kg, Sigma Aldrich
		5.5 g/kg, ECHA/HSDB
Kérosène (CAS 8008-20-6)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 4000 mg/kg, 24 heures, ECHA
		> 2000 mg/kg, ECHA
		> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	chat	> 6.4 mg/L, 6 heures, ECHA
	Rat	> 7.5 mg/L, 6 heures, ECHA
		> 6 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.7 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 4.6 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 4.5 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 4.3 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 0.1 mg/L, 8 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 20000 mg/kg, ECHA > 5000 mg/kg, ECHA
Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbonyle (CAS 12108-13-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	795 mg/kg, 24 heures, ECHA 420 mg/kg, 24 heures, ECHA 196.7 mg/kg, 24 heures, ECHA 140 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	0.2 mg/L, 1 heures, ECHA 0.1 mg/L, 4 heures, ECHA 0.1 mg/L, 1 heures, ECHA 0.1 mg/L, 4 heures, HSDB 0.1 mg/L, 4 heures, HSDB
<i>Orale</i> DL50	Rat	58 mg/kg, ECHA 51.8 mg/kg, ECHA 251.9 mg/kg, HSDB 230 mg/kg, ECHA
souris		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 6000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 3750 mg/kg, 24 heures, ECHA > 3000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 1900 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 8530 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 7970 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 7630 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 7300 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 5830 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 5740 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 5610 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 5470 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 5300 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 5280 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 5260 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 5250 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 5240 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 5220 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 5200 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 5170 mg/m ³ , 4 heures, ECHA > 5160 mg/m ³ , 4 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
		> 5100 mg/m ₃ , 4 heures, ECHA
		> 5080 mg/m ₃ , 4 heures, ECHA
		> 5050 mg/m ₃ , 4 heures, ECHA
		> 5040 mg/m ₃ , 4 heures, ECHA
		> 5020 mg/m ₃ , 4 heures, ECHA
		> 5000 mg/m ₃ , 4 heures, ECHA
		> 4980 mg/m ₃ , 4 heures, ECHA
		> 4970 mg/m ₃ , 4 heures, ECHA
		> 4420 mg/m ₃ , 4 heures, ECHA
		> 5.4 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.1 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5.1 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 5 mg/L, 4 heures, ECHA
		>= 5060 mg/m ₃ , 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 7000 mg/kg, ECHA
		> 6000 mg/kg, ECHA
		> 5570 mg/kg, ECHA
		> 5200 mg/kg, ECHA
		> 5000 mg/kg, ECHA
		> 4800 mg/kg, ECHA
		> 4500 mg/kg, ECHA
		> 25 ml/kg, HSDB
		14063 mg/kg, ECHA
		6620 mg/kg, ECHA
		5800 mg/kg, ECHA
		5390 mg/kg, ECHA
		4820 mg/kg, ECHA
Naphtalène (CAS 91-20-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 16000 mg/kg, 24 heures, ECHA
		> 2500 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 78 ppm, 4 heures, ECHA
		> 0.4 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	souris	710 mg/kg, ECHA
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 3000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5500 mg/m ₃
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Xylène (CAS 1330-20-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 ml/kg, 4 heures, ECHA > 43 g/kg, HSDB 12126 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	6700 ppm, 4 heures, ECHA 6580 ppm, 4 heures, ECHA 6350 ppm, 4 heures, ECHA/HSDB 6350 mg/L, 4 heures, HSDB 6247 ppm, 4 heures, ECHA 5922 ppm, 4 heures, ECHA 3907 ppm, 6 heures, HSDB 3907 mg/L, 6 heures, HSDB
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 4000 mg/kg, ECHA 6670 mg/kg, HSDB 4300 mg/kg, ECHA/HSDB 3523 mg/kg, ECHA 10 ml/kg, ECHA souris
		5627 mg/kg, ECHA/HSDB 5251 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'erythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas disponible.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Peut induire des anomalies génétiques.	
Cancérogénicité	Peut provoquer le cancer.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Kérosène (CAS 8008-20-6)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Naphtalène (CAS 91-20-3)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	

Nitrométhane (CAS 75-52-5)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Kérosène (CAS 8008-20-6)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Nitrométhane (CAS 75-52-5)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
Des distillats de pétrole. (CAS 68476-34-6)	Volume 45 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Volume 77 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Volume 82 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Nitrométhane (CAS 75-52-5)	Volume 77 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Volume 47 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Volume 47, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Effets narcotiques.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Effets chroniques	L'exposition prolongée ou répétée peut causer endommager les reins et le foie.
Autres informations	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques	Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)			
Algues	IC50	Algues	4.6 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	2.1 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.37 - 4.4 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	7.5 - 11 mg/L, 96 heures
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	2.7 - 5.1 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	8.8 mg/L, 96 heures
			8.8 mg/L, 96 heures
Naphtalène (CAS 91-20-3)			
Algues	IC50	Algues	0.4 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	2.16 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.09 - 3.4 mg/L, 48 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Poisson	CL50	Saumon rose (<i>Oncorhynchus gorbuscha</i>)
Xylène (CAS 1330-20-7)		1.11 - 1.68 mg/L, 96 heures
Aquatique		
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (<i>Lepomis macrochirus</i>)
Persistante et dégradation		Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation		Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol		Aucune donnée disponible.
Mobilité générale		Pas disponible.
Autres effets nocifs		On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

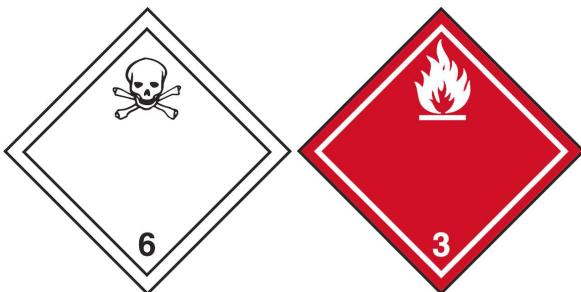
13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Généralités	Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiché ci-dessous.
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)	
Requêtes fondamentales pour le transport:	
Numéro UN	UN2929
Appellation réglementaire adéquate	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A.
Nom technique	Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbonyle
Nom technique	KÉROSÈNE
Classe de danger	6.1(PGI, II)
Classement des dangers subsidiaires	3
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	16
Exceptions liées au conditionnement	Quantité limitée 0.1L

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Exempter- produit de consommation
Ce produit n'est pas assujetti à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, ou Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit.

Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Inscrit

Nitrométhane (CAS 75-52-5) Inscrit

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9) 1 TONNES

Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5) 1 TONNES

Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3) 1 TONNES

Xylène (CAS 1330-20-7) 1 TONNES

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT

Contrôlé

Règlements internationaux

Classification SIMDUT

Exempt – Bien de consommation

Inventaires

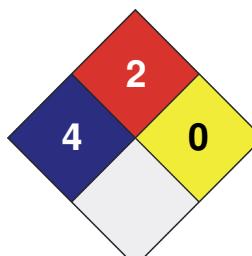
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	4
Inflammabilité		2
Danger physique		0
Protection individuelle		X



Date de publication

24-Septembre-2019

Date de la révision

24-Septembre-2019

Version n°

02

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021